

**Conseil municipal du 13 Février à 18 heures**

**Salle du Conseil Municipal**

**13) Del2025-016. Décisions prises dans le cadre de la délégation du Maire.**

*Nomenclature : 5.2 – Institutions et vie politique – Fonctionnement des assemblées*

Le Maire informe le Conseil municipal des décisions municipales prises depuis la dernière séance au titre des délégations reçues du Conseil municipal, par délibération n° 2020-023 du 24 mai 2020, conformément à l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales et modifiée par délibération n° 2020-038 du conseil municipal du 04 septembre 2020, et n° 2022-049 du 2 septembre 2022 :

- Achat d'un amplificateur pour le CLC à Axone Musique pour un montant de 5764€ TTC.
- Devis de prestataire pour l'organisation de la fête du Pesked à Haliotika pour 25 000€ TTC
- Contrat d'assistance générale et conduite de projets avec Idémios pour 40 800€ TTC.

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

*Fait au Guilvinec, le 13/02/2025*

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

LE MAIRE,

*Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).*

*Transmis en contrôle de légalité et/ou affiché par le fait exécutoire.*

*Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : [www.leguilvinec.com](http://www.leguilvinec.com)*

